Boutades

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **22 (1884)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-188141

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'année 1572 offrait les mêmes phénomènes que l'année 1172.

Il y eut des épis à Pâques en 1585.

1603, 1609, 1611 et 1617 n'eurent pas d'hiver.

Il n'y eut ni gelée ni neige en 1650 et en 1692.

Enfin, la douceur de la température de l'hiver de 1781, celle de 1807 et de 1822 sont citées comme exceptionnelles dans tous les traités de météorologie.

Il en fut de même de 1866.

Conseils utiles.

Moisissure. — Pour préserver de la moisissure les substances alimentaires et autres, il faut les conserver dans un lieu sec et les préserver du contact de l'air ; dans ce but, on peut recouvrir les confitures d'une légère couche de miel qui ne contracte pas la moisissure ; les herbes cuites, d'une mince couche de beurre ou de saindoux ; les liquides, d'une couche d'huile d'olive.

* * *

Pommes de terre à la crême. — Cet entremêts se prépare de la manière suivante : Faites, dans une casserole, une sauce avec un morceau de beurre, une cuillerée à bouche de farine, persil et ciboules hâchés, sel, poivre, muscade râpée, et un verre de crême ; tournez cette sauce ; quand elle commence à bouillir, mettez-y vos pommes de terre cuites et coupées en tranches ; ne les y laissez qu'un moment et servez chaud.

Boutades.

Calino se présente comme valet de chambre chez la comtesse ***.

La dame l'interroge sur ses antécédents et apprend qu'il a été soldat.

— Ah ! vous avez servi, mon garçon ?

— Oui, madame la comtesse.

— Dans la cavalerie ou dans l'infanterie ?

— Dans l'infanterie de marine, madame la comtesse.

Puis, songeant qu'une femme ne doit guère être au courant des questions militaires, Calino s'empresse d'ajouter :

— Dans l'infanterie de marine à pied.

Un Lausannois bien connu allait être père, et cherchait, avec maman, le nom qu'on donnerait au futur héritier.

— Si c'est un garçon, se disait-on, nous l'appellerons André ; si c'est une fille, nous l'appellerons Jeanne.

La nourrice, belle fille, fraîche, tout exprès venue de Berne, écoutait et ne disait rien, mais semblait peu satisfaite.

Huit jours après, l'enfant naquit. C'était un garçon. Le père, très heureux, mais toujours très distrait et préoccupé de ses nombreuses affaires commerciales, court chez l'officier d'état-civil faire la déclaration d'usage. Arrivé là, il oublie complètement ce qui avait été décidé au sujet du nom de l'enfant.

— Quel nom lui donnerez-vous, demande l'employé.

Le père cherche, cherche, et ne trouve point.

— Ma foi, je ne m'en souviens pas ! Mais, pas du tout !

— Voyons, cherchons. Est-ce Jean, Octave, Joseph, Gustave ?

— Non.

— Est-ce Frédéric ?

— Ce n'est pas Frédéric ; mais, après tout, Frédéric est un joli nom ! Va pour Frédéric ! Nous l'appellerons Frédéric !

Le nouveau-né, inscrit sous ce nom, le père rentre à la maison et raconte l'histoire à sa femme.

— Eh bien ! dit la mère, toute réflexion faite, André me plaisait, mais j'aime aussi beaucoup Frédéric.

— Oh ! *matame*, interrompit alors la nourrice, devenue rayonnante, c'est un grand *ponheur* ; quand on aurait appelé *Antré*, on aurait toujours cru que quelqu'un frappait à la porte !

Un de nos abonnés nous écrit :

« J'ai sous les yeux le procès-verbal d'une assemblée de la Société de laiterie d'un des villages de notre canton, que je m'abstiendrai de désigner. Voici la copie textuelle de cette pièce, sauf les noms des personnages en cause :

» *Du 24 mars* 1880.

» L'assemblée générale des membres effectifs, » réunie sous la présidence du citoyen B.... Se pré- » sente le citoyen R..., de D..., demandant d'entrer » membre honoraire de la Société pour son compte ; » la discussion continue, ensuite on passe aux voix ; » il résulte que le dit citoyen R... n'est pas admis » vû que la Société se trouve déjà assez nombreuse » et assez forte en lait. »

Un brave abonné lit dans son journal la nomenclature des primes offertes à l'occasion du premier janvier.

Dans le nombre, il savoure celle-ci :

— *Les contes de Perrault avec* 125 *planches. Pour nos souscripteurs*, 25 *francs.*

— Ce n'est pas cher, fait notre homme. Et il écrit pour faire venir la prime. Seulement, dans le post-scriptum, il glisse les lignes suivantes :

« Pour les planches, tâchez donc que ce soit en noyer. »

THÉATRE. — Dimanche 3 février ; admission des billets du dimanche. Première représentation de

Patrie !

drame historique en 5 actes, par Victorien Sardou. — Rideau à 7 ½ h.

* * *

On nous annonce, en outre, pour *jeudi* 7 courant, une représentation de la magnifique pièce de F. Coppée : **Severo Torelli,** par la *Troupe parisienne.* M. Laclaindière nous prie d'informer les abonnés que ce jeudi leur sera donné comme 9me soirée d'abonnement, moyennant paiement, dans les bureaux de location, de l'excédant du prix ordinaire de la place. Les abonnés qui ne voudront pas profiter de cet avantage auront droit à une soirée supplémentaire à la fin de la saison.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.